



UICN PACO
IUCN ESARO
PROGRAMME AIRES PROTÉGÉES D'AFRIQUE & CONSERVATION
(IUCN-PAPACO)

ACCORD-CADRE
2013-2016

Aires protégées en Afrique : patrimoine et ressources aujourd'hui et demain

Accord-Cadre France UICN 2013-2016 :
volet Conservation de la biodiversité
en Afrique sub-saharienne



ACCORD CADRE FRANCE-UICN



1- Le contexte de cette composante de l'Accord-Cadre France-UICN

La conservation de la diversité biologique en Afrique est une priorité à plusieurs titres. Il s'agit d'un patrimoine naturel unique qu'il convient de conserver pour l'avenir, de nombreuses populations en dépendent étroitement pour leur survie, enfin l'état de la « Nature » se dégrade progressivement sous l'action de nombreuses pressions (braconnage, empiètements agricoles, pressions sur les ressources extractives, développement des infrastructures, mauvaise gouvernance...). Par ailleurs, le contexte global relatif à la conservation en Afrique est marqué par l'adoption, en 2010, sous l'égide de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), d'un plan stratégique, décliné en objectifs spécifiques pour les aires protégées (appelés objectifs d'Aichi) dont certains, fondamentaux, portent sur l'utilisation durable des ressources naturelles, l'extension, la représentativité, la cohérence, l'équité et l'efficacité des réseaux d'aires protégées, ou encore la conservation des espèces. En phase avec ces considérations, l'UICN a développé un programme sur les aires protégées et la conservation en Afrique (PAPACO) qui sera en charge de la mise en œuvre de cette composante de l'Accord-Cadre.

Conserver la biodiversité en Afrique subsaharienne, une priorité pour la collaboration entre la France et l'UICN depuis 2005

C'est notamment grâce à l'appui de la France au cours des deux Accords-Cadres France-UICN successifs (2005-08, puis 2009-12) que le travail sur les aires protégées a pu être initié et s'est développé. Il se prolonge aujourd'hui via le troisième accord (2013-16) dont les priorités sont regroupées dans une « feuille de route pour les aires protégées d'Afrique » (voir www.papaco.org).

La formation des gestionnaires d'aires protégées en Afrique est au cœur des activités conduites grâce à l'Accord-Cadre.



LE VOLET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE EU EGARD AUX OBJECTIFS D'AICHI

Objectif 5 :

D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

Objectif 11 :

D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

Objectif 15 :

D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.



2- Les objectifs communs de la France et de l'UICN

L'ambition est de permettre à la France et à l'UICN de **renforcer la conservation de la biodiversité en Afrique**, dans et autour des aires protégées, avec tous les acteurs (administration, collectivités territoriales, communautés, ONG, entreprises privées...) pouvant y contribuer. L'objectif est de développer plus d'éthique dans les comportements, plus de légitimité, plus de responsabilité et de transparence dans les décisions, d'impliquer davantage d'acteurs, d'obtenir plus de professionnalisme sur le terrain, plus d'appropriation des formidables atouts que ces territoires présentent, plus de reconnaissance pour ceux qui réussissent, plus de durabilité pour la conservation... et d'avancer ainsi vers des aires protégées ainsi saines, performantes et durables.

Pour y parvenir, le travail réalisé grâce à l'Accord-Cadre privilégiera **trois axes** :

- le premier axe est la **GOVERNANCE** des territoires : il s'agit de promouvoir la bonne gouvernance des aires protégées en essayant d'impliquer plus les parties prenantes, dans et autour des parcs, de mieux sensibiliser les décideurs sur les multiples valeurs de la conservation et enfin d'améliorer la concertation nécessaire à un aménagement du territoire qui prendra en compte les lieux de préservation de la nature.
- le second axe est la **PERFORMANCE** de ces territoires : il s'agit de responsabiliser les gestionnaires et de renforcer leurs compétences, ainsi que celles des structures de gestion des réseaux d'aires protégées, mais également de développer les capacités de tous les acteurs autour de ces territoires pour qu'ils s'impliquent plus efficacement dans la conservation.
- le troisième axe porte sur la **DURABILITE** de la conservation : il s'agit d'améliorer les projets et les appuis apportés aux aires protégées au travers d'un ensemble de bonnes pratiques, d'accroître et de pérenniser les ressources disponibles pour la conservation et de promouvoir les territoires exemplaires au sein d'une liste verte des aires protégées les mieux gérées.

Une priorité particulière sera accordée à la réalisation de ces objectifs dans le bassin du Congo, espace essentiel pour la conservation de la diversité biologique africaine.

Quelques actions exemplaires qui seront poursuivies ou engagées au cours de cette phase de l'Accord-Cadre :

- Formation des gestionnaires de parcs et réserves avec l'Université Senghor (Francophonie) et autres centres de formation en Afrique
- Développement des fonds fiduciaires pour l'environnement en support de la gestion des aires protégées
- Renforcement de la gestion des sites du patrimoine mondial en Afrique
- Concertation entre aires protégées et industries extractives
- Développement de la Liste Verte des aires protégées avec la commission mondiale des aires protégées (CMAP)
- Appui à la décentralisation de la conservation des ressources naturelles et promotion des projets locaux de conservation pour concilier environnement et développement
- Renforcement des initiatives transfrontalières de conservation.

D'autres **thèmes de travail émergents** comme celui sur la restauration des paysages et des écosystèmes pourront être développés au cours de la période de l'accord cadre.



Concilier conservation et développement, un défi difficile mais pas irréalisable

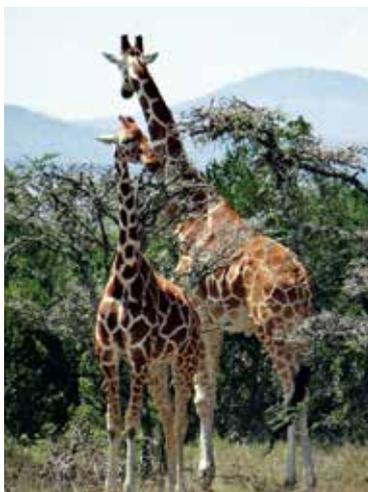
3- Un Accord-Cadre pour mieux mobiliser tous les partenaires

Grâce aux Accords-Cadres précédents, un programme « panafricain » pour la conservation des aires protégées a été mis en place. Il offre l'opportunité d'un guichet unique pour les actions communes relatives à la conservation de la biodiversité en Afrique, permettant la coordination et le réseautage de l'ensemble des partenaires désirant travailler ensemble, et capitalisant sur les outils déjà en place comme le site internet papaco.org et la lettre d'information mensuelle (Nouvelles des Aires Protégées d'Afrique – NAPA). Il faut aussi renforcer la place et le rôle des acteurs français dans ce mouvement et le travail d'information et d'appui aux initiatives conduites par les intervenants français (ONGs, recherche, formation, consultants...) doit être intensifié à la fois pour les promouvoir au sein de l'UICN, mais également sur le terrain en Afrique.

Un effet levier important pour mobiliser des financements :

De nombreux partenaires financiers contribuent aussi à la mise en œuvre de ces activités comme le Fonds français pour l'Environnement Mondial (FFEM), la Banque Mondiale, le Global Environment Fund (GEF), la KfW (coopération allemande), l'UNESCO, la Fondation MAVA...

La diversité biologique africaine,
un patrimoine unique
et menacé.



**UNION INTERNATIONALE
POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE**

Rue Mauverney 28,
1196 Gland, Suisse
Tél +41 22 999 0000
Fax +41 22 999 0002
www.iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation
IUCN-ESARO
PO Box 68200 – 00200
Nairobi, Kenya
www.papaco.org

Contact : geoffroy.mauvais@iucn.org



Imprimé par I.G. SOLPRINT, Malaga, Espagne
Conception / réalisation 2013
Fx Bouillon, Cagnes-sur-Mer, France
Crédits photos : Geoffroy Mauvais.